

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération  
n° 2013.04.055

**Médiathèque  
d'agglomération : don  
de collections  
courantes de la  
bibliothèque centrale  
jeunes/adultes de la  
ville d'Angoulême**

**LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 avril 2013**

**Secrétaire de séance** : Françoise COUTANT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Philippe LAVAUD, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Patrick BOUTON à Michel BRONCY, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Jacques DUBREUIL à Jean-Claude BEAUCHAUD, Janine GUINANDIE à Dominique THUILLIER, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Madeleine LABIE à Yves BRION, Redwan LOUHMAI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Frédéric SARDIN, Martine RIVOISY à Zahra SEMANE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Rachid RAHMANI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.04.055**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION : DON DE COLLECTIONS COURANTES DE LA  
BIBLIOTHEQUE CENTRALE JEUNES/ADULTES DE LA VILLE D'ANGOULEME**

Par délibération n°164 du 5 juillet 2012, le conseil communautaire a approuvé la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la Bibliothèque centrale jeunes/adultes de la ville d'Angoulême et par délibération n°165 a habilité Monsieur le Président à signer le procès verbal de la mise à disposition des locaux au GrandAngoulême à compter du 1er septembre 2012.

Signé le 24 décembre 2012 le procès verbal, laissait en suspens la question des collections de document dont le transfert devait faire l'objet de délibérations spécifiques.

Ainsi, par délibération n° 26 du 8 février 2013, le conseil municipal d'Angoulême a approuvé le principe du don des collections courantes de la bibliothèque centrale jeunes et adultes au GrandAngoulême à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Les collections courantes, comprenant toutes les publications éditées après 1943, sont essentiellement composées d'imprimés, de livres et de périodiques. Les ouvrages édités au cours des années et siècles précédents seront considérés comme faisant partie de la collection patrimoniale et feront l'objet d'une convention de transfert spécifique.

Toutefois, la plus grande partie des titres de la collection courante, pour des raisons d'usure et d'obsolescence, ne pourra pas être intégrée dans les collections de la médiathèque « l'Alpha ». Elle devra faire l'objet d'une procédure de désaffectation permettant de détruire ou de donner les titres concernés à des associations ou d'en faire profiter les habitants lors de ventes publiques à prix unique et symbolique. Les bibliothèques, écoles et associations de la ville d'Angoulême seront les bénéficiaires prioritaires des titres non conservés par le Grand Angoulême.

Enfin, dans le cadre du transfert des collections, les DVD de la bibliothèque Saint-Martial ont été rétrocédés aux bibliothèques de la ville d'Angoulême le 5 novembre 2012.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mars 2013,

**Je vous propose :**

**D'ACCEPTER** le don des collections courantes de la Bibliothèque centrale jeunes/adultes de la commune d'Angoulême, au profit de GrandAngoulême afin que le traitement en soit assuré par les services de la médiathèque l'Alpha.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 avril 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 avril 2013</b>